

COMMUNE DE VILLENEUVE LES SABLONS

CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2022 à 19h

COMPTE RENDU

Etaient présents :

Christian NEVEU, Laurent BILLARD, Lydia OEUVRARD, Philippe BOURGEOIS, Danielle PUISSANT, Ingrid BERBION, Pierre AUDOUIT, Isabelle LENERAND, Joël GUILLERAY, Sylvie LEFEBVRE, Jean-Julien PETIT, Rebecca BODNAR, Corinne ANDRÉ-BAUCHET.

Etaient absents :

Patrick AFCHAIN (donne pouvoir à MME ANDRE-BAUCHET), Carole VULCAIN.

Laurent BILLARD a été élu secrétaire.

QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR :

1. Approbation des Comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 et du 2 mars 2022

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver les comptes rendus du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 et du 2 mars 2022.

En l'absence de question ou de remarque, Monsieur le Maire procède au vote.

Les comptes rendus du Conseil Municipal du 7 décembre 2021 et du 2 mars 2022 sont approuvés à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2021 :

Réuni sous la présidence de Danielle PUISSANT, délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2021, dressé par Monsieur Christian NEVEU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- **Constata** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-après,
- **Lui donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Dépenses:	726 879,55 €
Recettes:	937 006,70 €
Excédent 2020 reporté:	177 963,49 €
Excédent cumulé:	388 090,64 €

Section d'investissement

Dépenses:	525 212,54 €
Recettes:	691 149,73 €
Déficit 2020 reporté:	- 124 594,78 €
Excédent cumulé:	41 342,41 €

Sous la présidence de Danielle PUISSANT, **le conseil municipal après en avoir délibéré**, approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

3. Vote du compte de gestion 2021 :

Monsieur le Maire expose, en accord avec Monsieur le percepteur, que le compte de gestion est en tout point pareil avec le compte administratif de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion 2021 à l'unanimité.

4. Affectation des résultats 2021 :

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian NEVEU,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de 2021,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de financement de la section d'investissement (en ligne 001) :	41 342,41€
Besoin de financement des Restes à réaliser :	78 835,34€
Excédent de fonctionnement du budget d'investissement (en ligne 1068) :	37 492,93€
Excédent de financement de la section de fonctionnement (en ligne 002) :	350 597,71€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'affectation des résultats à l'unanimité.

5. Vote des taux 2022 :

Par la disparition de la dotation issue de la taxe d'habitation, la commune a perdu 34 000€ de dotation. La commission Budget réunie le jeudi 17 mars propose d'augmenter le taux de 4,22 points à 46,46.

Taxe foncière bâti	46,46%
Taxe foncière non bâti	47,93%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les taux d'imposition 2022 à 13 Pour et 1 Abstention (Corinne ANDRE-BAUCHET).

6. Vote du budget primitif 2022 (par chapitre) :

Monsieur le Maire expose que le projet de budget a été communiqué à la commission budget qui s'est réunie le 17 mars 2022. La commission budget a examiné article par article la section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder au vote chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement.

Il est ainsi procédé au vote :

Section de fonctionnement :

DEPENSES

011 Charges à caractère général <i>Pour à l'unanimité</i>	395 423,31€
012 Charges de personnel <i>Pour à l'unanimité</i>	175 700,00€
014 Atténuation de produits <i>Pour à l'unanimité</i>	2 500,00€
023 Virement à la section d'investissement <i>Pour à l'unanimité</i>	489 108,40€
042 Opérations d'ordre entre section <i>Pour à l'unanimité</i>	3 226,00€
65 Autres charges de gestion courante <i>Pour à l'unanimité</i>	102 200,00€
66 Charges financières <i>Pour à l'unanimité</i>	17 050,00€
67 Charges exceptionnelles <i>Pour à l'unanimité</i>	200,00€

RECETTES

002 Excédent antérieur reporté <i>Pour à l'unanimité</i>	350 597,71€
013 Atténuation de charges <i>Pour à l'unanimité</i>	10 000,00€
70 Produits des services <i>Pour à l'unanimité</i>	12 100,00€
73 Impôts et taxes <i>Pour à l'unanimité</i>	601 780,00€
74 Dotations et participations	175 930,00€

Pour à l'unanimité

75 Autres produits de gestion courante 35 000,00€
Pour à l'unanimité

Section d'investissement

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts 85 350,00€
Pour à l'unanimité

20 Immobilisation incorporelles 17 000,00€
Pour à l'unanimité

21 Immobilisation corporelles 1 199 251,31€
Pour à l'unanimité

RECETTES

001 Solde d'exécution d'investissement reporté 41 342,41€
Pour à l'unanimité

021 Virement de la section de fonctionnement 489 108,40€
Pour à l'unanimité

040 Opération d'ordre entre section 3 226,00€
Pour à l'unanimité

10 Dotations de fonds divers Réserves 37 492,93€
Pour à l'unanimité

13 Subventions d'investissement 730 431,57€
Pour à l'unanimité

L'état des subventions versées s'établit ainsi :
Article 65736 : Subvention CCAS 15 000€
Article 6247 : Coopérative scolaires 1 015€

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'octroi de ces deux subventions.

7. Recensement des rues de la commune.

Monsieur le Maire propose de mettre à jour le métrage des rues de la commune qui sert à calculer la dotation globale de financement que l'état verse à la commune. La longueur des rues s'établit ainsi :

	en mètre		
Rue de Méru	482	Rue Gillette	386
Rue de la Trinité	316	Rue d'Ivry	72
Chemin des artisans	143	Allée d'Ivry	88
rue d'Amblainville	238	Allée de la Musignière	139
Rue de l'église	383	Rue de la Gloriette	762
Allée des mésanges	124	Allée du bois	142
Place Altenburschla	72	Allée de Marivaux	199
Rue de la mairie	336	Rue Auguste Fossier	617
Rue des écoles	80	Rue saint Mellon	500
Rue du stade	438	Rue des Boutonniers	119
Rue de l'argillère	581	Rue de Lormaison	101
grande Rue	902	Rue des 40 mines	300
Rue de l'égalité	406		
		TOTAL	7926

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le nouveau métrage des rues de la commune.

8. Convention de prestation de service avec l'ILEP :

Il s'agit de la mise à disposition d'agents de l'ILEP pour remplacer un agent communal absent dans des missions de ménage et de sécurité (passage piéton). Madame Sylvie LEFEBVRE ne prend pas part au vote étant salariée de l'ILEP.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à l'unanimité à signer cette convention.

9. Adhésion de la Communauté d'agglomération Creil Oise au SE 60 :

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat SE60 la compétence optionnelle de la Maîtrise de la demande en énergie et énergie renouvelables (hors travaux). Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat SE60 à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

10. Modification des statuts de la communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire expose les modifications des statuts concernant notamment à l'inscription de quelques communes pour des aménagements sportifs de type parcours de santé.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts de la CCS.

11. Rapport d'activité de la Communauté de Communes des Sablons

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de la CCS de l'année 2021.

12. Questions diverses :

- Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération modifiant le financement des travaux sur l'éclairage public. En effet la précédente délibération inscrivait 54% de subvention par le SE60 alors que cette année cette subvention s'élève à 80% du montant des travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité sur taux de 80% de subvention du SE60 pour réaliser le passage au LED de l'éclairage de la commune.

- Des problèmes sur le réseau d'assainissement ont été relevés depuis quelques jours. Les habitants sont invités à contacter la Communauté de Communes des Sablons au 03 44 22 01 60 ou d'alerter la commune sur Intramuros.

L'ordre du jour étant épuisé et sans autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.



A Villeneuve les Sablons, le 5/4/2022

Le Maire,

C. NEVEU